



Le 11 janvier 2019

Bye bye ! L'année du chien, Bonjour l'année du cochon !



A partir du 05 février, selon l'horoscope chinois, l'année du chien animal fidèle, loyale, qui n'aime pas se remettre en question, va céder sa place au cochon, symbole d'honnêteté et de rigueur. Cet animal n'aime pas l'intolérance, l'injustice et la mauvaise foi...



Quelle belle perspective.....

ADE salariés Crédit Agricole : Toujours en attente de la réponse « soit disant de la MSA » : **STOP !!**

Nous interpellons la direction depuis 1 an déjà sur ce point important.

Lors des DP de janvier 2018, la direction avait répondu :

« Si un salarié estime devoir résilier le contrat d'assurance qui le lie à la caisse régionale pour partir à la concurrence, sa demande sera traitée par le siège dans les mêmes conditions que celle d'un client »

Alors OUI, chaque employé CA peut demander la résiliation de son contrat. Néanmoins, il serait dommage de perdre des clients, qui de plus sont des salariés de l'entreprise !!!

Rien ne doit empêcher cela, le **SniacAm** défendra vos intérêts.

Accord intéressement : Notre accord signé le 21 juin 2016 arrive à échéance.

Le **SniacAm** souhaite que la négociation aboutisse à un consensus car l'intéressement et la participation représentent une part non négligeable de la rémunération des salariés.

Plusieurs leviers sont à négocier :

- Actuellement l'enveloppe d'intéressement est calculée à 18.6% du total des salaires bruts versés, mais celle-ci peut aller jusqu'à **20%**.
- L'abondement est de 17% actuellement et uniquement sur le PEE, la loi autorise à un abondement maximum de **300%**nous avons de la marge !!!
- Etc...

La formule de calcul sur la participation est à revoir également. En effet, cette dernière diminue chaque année, pour devenir peau de chagrin !!!



Rappel temps de trajet : En ce début d'année, les salariés seront amenés à se déplacer pour des formations, des réunions d'équipe d'agence etc..., le **SniacAm** vous rappelle que le temps de trajet peut dépasser le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail. Ce temps peut être récupéré ou pris en charge (heures supplémentaires etc...) :

<http://lpp10-iucrprdiis.ca-technologies.fr/Cms/HeuresSup/>

TOUTE L'EQUIPE DU **SniacAm** VOUS SOUHAITE UNE TRES BONNE ANNEE 2019

BULLETTIN D'ADHÉSION

NOM PRENOM	DATE DE NAISSANCE
MAIL PERSONNEL	TEL PERSONNEL
ADRESSE PERSONNELLE (pour attestation fiscale)	METIER : CLASSIFICATION : AA <input type="checkbox"/> TAU <input type="checkbox"/> RM <input type="checkbox"/> AFFECTATIONS :

COTISATIONS

La cotisation annuelle dépend de votre catégorie professionnelle avec une déductibilité fiscale de 66%

	Collège	Cotisation mensuelle	Réduction fiscale	Cotisation Nette
<input type="checkbox"/>	AA : Agent d'Application	6 €	3,96 €	2,04 €
<input type="checkbox"/>	TAU : Technicien	9 €	5,94 €	3,06 €
<input type="checkbox"/>	RM : Cadre	11 €	7,26 €	3,74 €

Vos représentants SNIACAM Centre-est

Emmanuel MICHELET : CCPRO Marcigny (71) Chantal GANDRE : CCPART Autun (71)
Joëlle FLORES : Banque au quotidien Champagne (69) Jocelyne VESPIER : Contentieux Particuliers Champagne (69)
Aurélien GADONNET : ATC Banque directe (01) Thierry DELHOMME : DDA Blanzay - Montchanin (71)
Yves TONNARD : Chargé particuliers DDC Bourg (01) Jean-Philippe RETY : Chargé Pro Mâconnais (71)
Lionel CUBY : Successions Bourg (01) Chantal PELERIN : CCPART Péronnas (01)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

*Référence unique du mandat **

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez [Intitulé de l'adresse du client] [Intitulé 2 de l'adresse du client] à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de [Intitulé de l'adresse du client] [Intitulé 2 de l'adresse du client].

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Vos Nom, Prénom * (débiteur)	
Votre adresse *	
Les coordonnées de votre compte *	<input type="text"/> <i>N° d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)</i> <input type="text"/> <i>Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)</i>
Les coordonnées du créancier	SNIACAM Section Centre-Est 90 avenue de Lanessan 69410 CHAMPAGNE EN MONT D'OR FR76 1780 6004 2107 6315 0300 044 =>Identifiant SEPA du créancier
Type de paiement *	Paiement unique Paiement mensuel <input checked="checked" type="checkbox"/>

Fait à

le

Signature :

Merci d'envoyer ce bulletin de préférence par courriel à : sniacamcentrest@gmail.com

Sinon à Joëlle Flores Sniacam Centre-est, **Rouge O D**, Champagne